

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je répète qu'à ma connaissance il n'existe pas de raison de procédure nous autorisant à ouvrir ce débat. Pour assurer l'égalité de temps de parole, je permets au ministre de dire quelques mots.

L'hon. Norman A. Cafik (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et sans doute tous les députés le savent bien, j'ai beaucoup de respect pour lui en tant qu'homme et que parlementaire. Il a été un peu scandalisé à l'idée qu'on se soit servi d'un tel feuillet pour faire connaître le nouveau gouverneur général et ses fonctions aux Canadiens et parler de la cérémonie d'assermentation. Il considère cela comme une méthode imbue de sectarisme politique, ce que je trouve assez difficile à comprendre.

Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler à la Chambre que ce n'est pas la première fois, comme vous l'avez déjà dit, qu'on fait distribuer au grand public des feuillets qui comportent des photographies de membres de la famille royale et des allusions à la monarchie. J'ai devant les yeux une photocopie d'un feuillet distribué par le député de Hastings (M. Ellis) et daté de décembre 1977. Au bas de la page, on peut voir une photographie du député, de la reine et d'autres personnes. En bas de la photo, on peut lire des mots que je considère comme quelque peu présomptueux:

Sa Majesté passe quelques bons moments avec le député de Hastings et d'autres personnes après l'ouverture officielle du Parlement.

Des voix: Oh, oh!

M. Cafik: Je ne suis pas certain que la reine ait autorisé l'utilisation de cette photographie ou qu'elle considère avoir vraiment passé de bons moments avec le député de Hastings.

Des voix: Oh, oh!

M. Cafik: En outre, sur la même page, sous la rubrique «La visite de la reine», on peut lire ces mots:

Nous avons été heureux et honorés de souhaiter la bienvenue à la reine Elizabeth et à son époux, le prince Philippe, dans la capitale nationale à l'occasion de cette importante cérémonie historique.

J'ai l'impression que le député de Hastings n'était pas le seul à souhaiter la bienvenue à la reine et à son mari.

Une voix: Ce n'est pas lui qui les a nommés à leur poste non plus.

M. Cafik: Évidemment qu'il ne les a pas nommés. Je devrais signaler que ce n'est pas le gouvernement du Canada qui a nommé le gouverneur général du Canada actuel, mais la reine du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Cafik: Et il se trouve que nous pensons qu'elle a fait un choix très judicieux en la personne qu'elle a choisie.

Une voix: Sommes-nous censés croire cela?

M. Cafik: Dire que de telles photos ou mentions de sa Majesté font entrer la reine ou son représentant dans la politique partisane, c'est, je pense, leur rendre un mauvais service à tous les deux. La haute position qu'ils occupent ne leur permet pas de se laisser embarquer dans une politique

Recours au Règlement—M. Hogan

partisane, ce serait pour eux une déchéance. Je pense que le très honorable député de Prince-Albert s'en rend compte. Rien dans ce rapport, à mon avis, ne dit que le gouverneur général est libéral. Je crois que jusqu'ici tout le monde avait tendance à penser qu'il ne l'était pas, avant d'être nommé. Il n'est absolument pas question d'essayer de faire prendre parti au gouverneur général. C'est l'opposition qui essaie de faire prendre parti à la monarchie ici, par le gouvernement du Canada, et certes aucun membre de ce côté-ci de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous sommes allés aussi loin que possible dans l'intérêt de l'égalité. Si la question doit être de nouveau débattue à la Chambre, il faudra qu'elle le soit en conformité du Règlement. Je ne vois pas comment le Règlement me permettrait de laisser poursuivre cette discussion plus avant.

M. HOGAN—L'ENQUÊTE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE—LA RÉPONSE DU MINISTRE DES FINANCES AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le ministre des Finances (M. Chrétien) qui vient de quitter la Chambre, ne voudrait pas donner l'impression qu'il a effectivement donnée à la population du Canada aujourd'hui quand il a répondu à une question supplémentaire que lui avait posée le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) relativement à l'indice des prix du gros qui a augmenté de 12.5 p. 100. Le député a répondu que c'était là la deuxième enquête que le gouvernement avait laissé tomber en période préélectorale, l'autre étant l'enquête sur les postes vacants.

Le ministre a dit dans sa réponse que l'enquête sur la main-d'œuvre avait suscité bien des discussions. Or, ce n'est pas lui qui est responsable de Statistique Canada mais le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner). Il devrait faire la distinction en sa qualité de décisionnaire en chef—s'il l'est encore, car on ne sait pas exactement quel rôle il joue depuis qu'existe le ministère d'État au développement économique même s'il en est membre d'office—entre l'enquête sur la main-d'œuvre à laquelle on a apporté une modification cette année en augmentant l'échantillonnage et l'enquête sur les postes vacants.

Même si l'on s'est beaucoup renseigné au sujet de l'enquête sur la main-d'œuvre, très rares sont les députés qui ont parlé de l'enquête sur les postes vacants qui évalue exclusivement les revendications du salariat. Cette enquête a été supprimée. Au cours du débat sur l'assurance-chômage, j'ai demandé, comme membre du comité, au sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi le gouvernement supprimait maintenant l'enquête sur les postes vacants? Il m'a répondu qu'il l'ignorait, que lui-même et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration le désiraient et que c'était une décision du Conseil du Trésor. Par conséquent, le ministre devrait expliquer à la Chambre la distinction qu'il fait entre, d'une part, modifier l'étude sur la main-d'œuvre active et, d'autre part, supprimer l'étude sur le nombre d'emplois disponibles ainsi que l'indice des prix de gros qui ont tous deux été très embarrassants pour le gouvernement l'an dernier.